

Régie Immobilière de Vienne

35-37, cours Brillier - 38200 VIENNE

☎ 04.31.07.01.70 - 📠 04.74.78.01.88 - ✉ gerance@riv38immo.com

ACHAT · VENTE
SYNDIC DE COPROPRIETE
GESTION LOCATIVE · LOCATION
GESTION DE PATRIMOINE · DEFISCALISATION

www.riv.immo

Dossier de candidature pour une location

Pour obtenir une location vous devez remplir les conditions suivantes :

- être titulaire d'un contrat de travail à durée indéterminée (Hors période d'essai).
- avoir un revenu correspondant à trois fois le montant du loyer Charges comprises.

A défaut un cautionnaire sera nécessaire.



DESCRIPTION DU BIEN :

Référence site riv38immo.immo :

Nom :

Prénom :

Nom :

Prénom :

Nature du bien :

Loyer :HC C.C

Adresse du bien :
.....
.....

Date de dépôt du dossier :

PRENEUR n° 1:

Nom : **Prénom :**
Téléphone : **Courriel :**
Nationalité : **Date d'expiration carte de séjour :**
Date de naissance : **Lieu de naissance :**
Situation de famille : Célibataire Marié Concubin Divorcé Séparé veuf Pacsé
Nombre d'enfants : **Dont à charge :** **Âges :** **Autres personnes à charge :**

Adresse actuelle :
Nom de la régie ou du propriétaire actuel : / ☎
Adresse :

PRENEUR n° 2:

Nom : **Prénom :**
Téléphone : **Courriel :**
Nationalité : **Date d'expiration carte de séjour :**
Date de naissance : **Lieu de naissance :**
Situation de famille : Célibataire Marié Concubin Divorcé Séparé veuf Pacsé
Nombre d'enfants : **Dont à charge :** **Âges :** **Autres personnes à charge :**

Adresse actuelle :
Nom de la régie ou du propriétaire actuel : / ☎
Adresse :

CAUTIONNAIRE n° 1:

Nom : **Prénom :**
Téléphone : **Courriel :**
Nationalité : **Date d'expiration carte de séjour :**
Date de naissance : **Lieu de naissance :**
Situation de famille : Célibataire Marié Concubin Divorcé Séparé veuf Pacsé
Nombre d'enfants : **Dont à charge :** **Âges :** **Autres personnes à charge :**

Adresse actuelle :
Nom de la régie ou du propriétaire actuel : / ☎
Adresse :

CAUTIONNAIRE n° 2:

Nom : **Prénom :**
Téléphone : **Courriel :**
Nationalité : **Date d'expiration carte de séjour :**
Date de naissance : **Lieu de naissance :**
Situation de famille : Célibataire Marié Concubin Divorcé Séparé veuf Pacsé
Nombre d'enfants : **Dont à charge :** **Âges :** **Autres personnes à charge :**

Adresse actuelle :
Nom de la régie ou du propriétaire actuel : / ☎
Adresse :

	LOCATAIRE 1	LOCATAIRE 2
Ressources mensuelles et situation professionnelle ou financière du locataire		
Locataire salarié	€	€
Retraité	€	€
Non salarié – Profession indépendante	€	€
Gérant de société	€	€
Étudiant / apprentis (indiquer les ressources de la caution)	CAUTIONNAIRE 1	CAUTIONNAIRE 2
Nom et Prénom		
Salarié	€	€
Retraité	€	€
Non salarié	€	€
Total ressources mensuelles nettes	€	€

Une pièce justificative d'identité en cours de validité, comportant la photographie et la signature du titulaire parmi les documents suivants :

- Carte nationale d'identité française ou étrangère / Passeport français ou étranger / Permis de conduire français ou étranger
- Document justifiant du droit au séjour du candidat à la location étranger, notamment, carte de séjour temporaire, carte de résident, carte de ressortissant d'un État membre de l'Union européenne ou de l'Espace économique européen

Une seule pièce justificative de domicile parmi les documents suivants :

- Trois dernières quittances de loyer ou, à défaut, attestation du précédent bailleur, ou de son mandataire, indiquant que le locataire est à jour de ses loyers et charges
- Attestation d'élection de domicile établissant le lien avec un organisme agréé au titre de l'article L. 264-2 du code de l'action sociale et des familles
- Attestation sur l'honneur de l'hébergeant indiquant que le candidat à la location réside à son domicile (DANS CE CAS L'HEBERGEUR DEVRA FOURNIR UNE PIÈCE JUSTIFICATIVE, Taxe Foncière, 3 dernières quittances de loyer ou, à défaut, attestation du précédent bailleur)
- Dernier avis de taxe foncière ou, à défaut, titre de propriété de la résidence principale

Un ou plusieurs documents attestant des activités professionnelles parmi les documents suivants :

- Contrat de travail ou de stage ou, à défaut, une attestation de l'employeur précisant l'emploi et la rémunération proposée, la date d'entrée en fonctions envisagée et, le cas échéant, la durée de la période d'essai
- L'extrait K ou K bis du registre du commerce et des sociétés de moins de trois mois pour une entreprise commerciale
- L'extrait D 1 original du registre des métiers de moins de trois mois pour un artisan
- La copie du certificat d'identification de l'INSEE, comportant les numéros d'identification, pour un travailleur indépendant
- La copie de la carte professionnelle pour une profession libérale
- Toute pièce récente attestant de l'activité pour les autres professionnels
- Carte d'étudiant ou certificat de scolarité pour l'année en cours

Un ou plusieurs documents attestant des ressources parmi les documents suivants :

- Le dernier ou avant-dernier avis d'imposition ou de non-imposition et, lorsque tout ou partie des revenus perçus n'a pas été imposé en France mais dans un autre État ou territoire, le dernier ou avant-dernier avis d'imposition à l'impôt ou aux impôts qui tiennent lieu d'impôt sur le revenu dans cet État ou territoire ou un document en tenant lieu établi par l'administration fiscale de cet État ou territoire
- Trois derniers bulletins de salaires
- Justificatif de versement des indemnités de stage
- Les deux derniers bilans ou, à défaut, une attestation de ressources pour l'exercice en cours délivré par un comptable pour les professions non salariées
- Justificatif de versement des indemnités, retraites, pensions, prestations sociales et familiales et allocations perçues lors des trois derniers mois ou justificatif de l'ouverture des droits, établis par l'organisme payeur
- Attestation de simulation établie par l'organisme payeur ou simulation établie par le locataire relative aux aides au logement
- Avis d'attribution de bourse pour les étudiants boursiers
- Titre de propriété d'un bien immobilier ou dernier avis de taxe foncière
- Justificatif de revenus fonciers, de rentes viagères ou de revenus de valeurs et capitaux mobiliers

Information sur le traitement de vos données :

LA SARL REGIE IMMOBILIERE DE VIENNE, informe le candidat locataire qu'elle collecte et traite ses données personnelles nécessaires pour l'accomplissement de sa mission, et notamment préparer la rédaction du bail. À défaut, ces données seront supprimées dans un délai de 3 mois après le processus d'attribution. La fourniture de ces données est obligatoire et l'absence de *communication* ne permettra pas de faire suite à votre demande.

Si le candidat est sélectionné, ses données seront traitées et conservées, notamment pour respecter nos obligations légales (lutte anti-blanchiment). Les données sont transmises au bailleur. Certaines données relatives au locataire pourront également être transmises à toute compagnie d'assurances assurant le bailleur.

Pour les titulaires de la carte Gestion, ajouter : Si le logement est géré par l'agence, les données seront aussi conservées pour exécuter le bail, administrer le bien, établir les documents juridiques et comptables y afférant, réaliser des travaux, mettre en relation avec son réseau ou ses partenaires. Ces données pourront être transmises au syndic, aux administrations publiques et aux entreprises amenées à réaliser des travaux dans les parties communes et privatives ainsi qu'aux auxiliaires de justice et officiers ministériels dans le cadre notamment de leur mission de recouvrement de créances.

Pour plus d'informations, la politique de protection de l'agence est accessible en suivant ce lien hypertexte <https://www.riv.immo/mentions-legales/> ou peut être adressée sur demande par email, ou mise à disposition dans nos bureaux ou lors de prise de contact hors établissement.

Le candidat locataire reconnaît avoir pris connaissance et accepter ladite politique.

Il dispose d'un droit d'opposition et d'un droit à la limitation du traitement de données le concernant, ainsi que d'un droit d'accès, de rectification, de portabilité et d'effacement de ses données. Il dispose également de la faculté de donner des directives sur le sort de ses données après son décès, de même que de déposer une réclamation à la CNIL.

Pour toutes demandes sur le traitement de ses données, il peut s'adresser au DPO (Délégué à la Protection des Données) ou au responsable du traitement **Monsieur Julien ROUCHON, Responsable de Service Gestion Location / 35-37, cours Brillier – 38200 VIENNE** gerance@riv38immo.com.

Fait le

Signature du candidat locataire :

PIÈCES JUSTIFICATIVES À FOURNIR PAR LA CAUTION

Pour les cautions personnes physiques.

Une pièce justificative d'identité en cours de validité, comportant la photographie et la signature du titulaire parmi les documents suivants :

- Carte nationale d'identité française ou étrangère
- Passeport français ou étranger
- Permis de conduire français ou étranger

Pour les cautions personnes morales les deux justificatifs :

- Extrait K bis original de moins de trois mois de la société ou les statuts ou toute autre pièce justifiant de l'existence légale de la personne, faisant apparaître le nom du responsable et l'adresse de l'organisme ainsi que la preuve qu'une déclaration a été effectuée auprès d'une administration, une juridiction ou un organisme professionnel
- Justificatif d'identité du représentant de la personne morale figurant sur l'extrait K bis ou les statuts

Une seule pièce justificative de domicile parmi les documents suivants :

- Dernière quittance de loyer
- Facture d'eau, de gaz ou d'électricité de moins de trois mois
- Attestation d'assurance logement de moins de trois mois
- Dernier avis de taxe foncière ou, à défaut, titre de propriété de la résidence principale

Un ou plusieurs documents attestant des activités professionnelles parmi les documents suivants :

- Contrat de travail ou de stage ou, à défaut, une attestation de l'employeur précisant l'emploi et la rémunération proposée, la date d'entrée en fonctions envisagée et le cas échéant la durée de la période d'essai
- L'extrait K ou K bis du registre du commerce et des sociétés datant de moins de trois mois pour une entreprise commerciale
- L'extrait D 1 original du registre des métiers de moins de trois mois pour un artisan
- La copie du certificat d'identification de l'INSEE, comportant les numéros d'identification, pour un travailleur indépendant
- La copie de la carte professionnelle pour une profession libérale
- Toute pièce récente attestant de l'activité pour les autres professionnels

Un ou plusieurs documents attestant des ressources parmi les documents suivants :

- Dernier avis d'imposition ou de non-imposition et, lorsque tout ou partie des revenus perçus n'a pas été imposé en France mais dans un autre État ou territoire, le dernier avis d'imposition à l'impôt ou aux impôts qui tiennent lieu d'impôt sur le revenu dans cet État ou territoire ou un document en tenant lieu établi par l'administration fiscale de cet État ou territoire
- Titre de propriété d'un bien immobilier ou dernier avis de taxe foncière
- Trois derniers bulletins de salaires
- Les deux derniers bilans ou, à défaut, une attestation de ressources pour l'exercice en cours délivré par un comptable pour les professions non salariées
- Justificatif de versement des indemnités, retraites, pensions, prestations sociales et familiales et allocations perçues lors des trois derniers mois ou justificatif de l'ouverture des droits, établis par l'organisme payeur
- Justificatif de revenus fonciers, de rentes viagères ou de revenus de valeurs et capitaux mobiliers

Information sur le traitement de vos données :

LA SARL REGIE IMMOBILIERE DE VIENNE, informe la personne qui propose de se porter caution pour un candidat locataire, qu'elle collecte et traite des données personnelles nécessaires pour l'accomplissement de sa mission, et notamment préparer la rédaction du bail si ce dernier est choisi. À défaut, ces données seront supprimées dans un délai de 3 mois après le processus d'attribution. La fourniture de ces données est obligatoire et l'absence de communication ne permettra pas de faire suite à votre demande.

Si le candidat locataire est sélectionné, les données de la personne caution seront traitées et conservées, notamment pour respecter nos obligations légales (lutte anti-blanchiment). Les données sont transmises au bailleur.

Pour les titulaires de la carte Gestion, ajouter : « Si le logement est géré par l'agence, les données seront aussi conservées pour exécuter le bail, administrer le bien, établir les documents juridiques et comptables y afférant, pour gérer les relations avec la caution, et pour activer celle-ci au besoin. Ces données pourront être transmises aux auxiliaires de justice et officiers ministériels dans le cadre notamment de leur mission de recouvrement de créances.

Pour plus d'informations, la politique de protection de l'agence est accessible en suivant ce lien hypertexte <https://www.riv.immo/mentions-legales/>, ou peut être adressée sur demande par email, ou mise à disposition dans nos bureaux ou lors de prise de contact hors établissement.

La personne caution reconnaît avoir pris connaissance et accepter ladite politique.

Elle dispose d'un droit d'opposition et d'un droit à la limitation du traitement de données la concernant, ainsi que d'un droit d'accès, de rectification, de portabilité et d'effacement de ses données. Elle dispose également de la faculté de donner des directives sur le sort de ses données après son décès, de même que de déposer une réclamation à la CNIL.

Pour toutes demandes sur le traitement de ses données, elle peut s'adresser au DPO (Délégué à la Protection des Données) ou au responsable du traitement : **Monsieur Julien ROUCHON, Responsable de Service Gestion Location / 35-37, cours Brillier – 38200 VIENNE gerance@riv38immo.com.**

Fait le

Signature de la personne caution :